

Tableau 3.6 :

Crédits accordés par les banques luxembourgeoises aux contreparties résidentes non bancaires  
(encours en fin de période en millions d'euros, des différences peuvent apparaître en raison des arrondis)

	MONTANTS EN MILLIONS D'EUROS			VARIATION EN MILLIONS D'EUROS ET EN %				POIDS RELATIF
	02-2018	12-2018	02-2019	02-2018 – 02-2019		12-2018 – 02-2019		
				EN MILLIONS D'EUROS	EN %	EN MILLIONS D'EUROS	EN %	
Administrations publiques	2 066	2 086	2 103	37	1,8	17	0,8	2,3
Autres intermédiaires financiers	26 993	26 320	27 925	932	3,5	1 605	6,1	30,2
Sociétés d'assurances et fonds de pension	239	195	198	-41	-17,2	3	1,5	0,2
Sociétés non financières	23 863	27 440	26 854	2 991	12,5	-586	-2,1	29,0
Ménages & ISBLM	32 969	35 232	35 520	2 551	7,7	288	0,8	38,4
<i>Crédits à la consommation</i>	<i>1 672</i>	<i>1 589</i>	<i>1 753</i>	<i>81</i>	<i>4,8</i>	<i>164</i>	<i>10,3</i>	<i>1,9</i>
<i>Crédits immobiliers</i>	<i>28 289</i>	<i>30 471</i>	<i>30 644</i>	<i>2 355</i>	<i>8,3</i>	<i>173</i>	<i>0,6</i>	<i>33,1</i>
<i>Autres crédits</i>	<i>3 008</i>	<i>3 172</i>	<i>3 123</i>	<i>115</i>	<i>3,8</i>	<i>-49</i>	<i>-1,5</i>	<i>3,4</i>
<b>Total</b>	<b>86 130</b>	<b>91 273</b>	<b>92 600</b>	<b>6 470</b>	<b>7,5</b>	<b>1 327</b>	<b>1,5</b>	<b>4 403,2</b>

Source : BCL

Encadré 3.3 :

## L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR LA DISTRIBUTION DU CRÉDIT BANCAIRE

Depuis janvier 2003, l'Eurosystème conduit chaque trimestre une enquête sur la distribution du crédit bancaire (*Bank Lending Survey*) auprès d'un échantillon représentatif de banques de la zone euro. Il s'agit d'un questionnaire de nature qualitative élaboré par l'Eurosystème et adressé aux responsables de crédit de 142 banques dans l'ensemble des pays de la zone euro<sup>29</sup>. Cette enquête vise à recueillir des informations harmonisées portant sur l'évolution des critères d'octroi<sup>30</sup> et des conditions d'attribution de crédits<sup>31</sup>. D'autres questions portent sur la perception des banques concernant l'évolution de la demande de crédits et les facteurs responsables de ces variations. L'enquête a pour objectif de suivre les évolutions intervenues au cours des trois derniers mois et celles prévues lors des trois prochains mois. Il convient de noter que les résultats de l'enquête menée par la BCL au Luxembourg ne sont pas pondérés par la taille des banques et doivent donc être interprétés avec précaution.

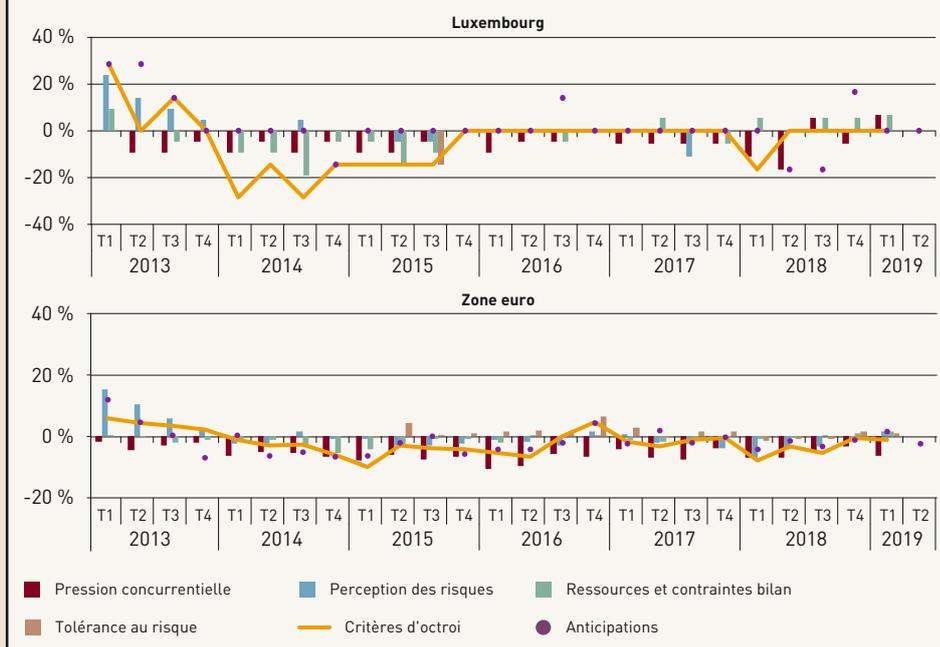
Dans le cadre de l'édition d'avril 2019 de cette enquête, les questions qui ont trait aux « trois derniers mois » concernent le 1<sup>er</sup> trimestre 2019, tandis que celles qui font référence aux « trois prochains mois » portent sur le 2<sup>e</sup> trimestre 2019.

29 La version anglaise du questionnaire est disponible sur le site internet de la BCE à l'adresse : [https://www.ecb.europa.eu/stats/pdf/bls\\_questionnaire.pdf](https://www.ecb.europa.eu/stats/pdf/bls_questionnaire.pdf). Pour plus d'informations sur les résultats de l'enquête pour la zone euro dans son ensemble voir la publication de la BCE « The euro area bank lending survey, April 2019 ».

30 Les critères d'octroi des crédits sont les directives ou les critères internes aux banques qui sont fixés préalablement à la négociation relative aux conditions du crédit et à la décision d'octroi ou de refus.

31 Les conditions d'octroi des crédits se rapportent au contenu des contrats effectivement conclus entre la banque (le prêteur) et les emprunteurs. Elles comprennent généralement la marge convenue par rapport au taux de référence, le montant du crédit, les conditions d'accès ainsi que d'autres conditions spécifiques (p.ex. les commissions, les sûretés...).

Graphique 3.7  
Évolution des critères d'octroi des crédits accordés aux entreprises et sélection de facteurs ayant contribué à cette évolution (en pourcentages nets<sup>32</sup>)



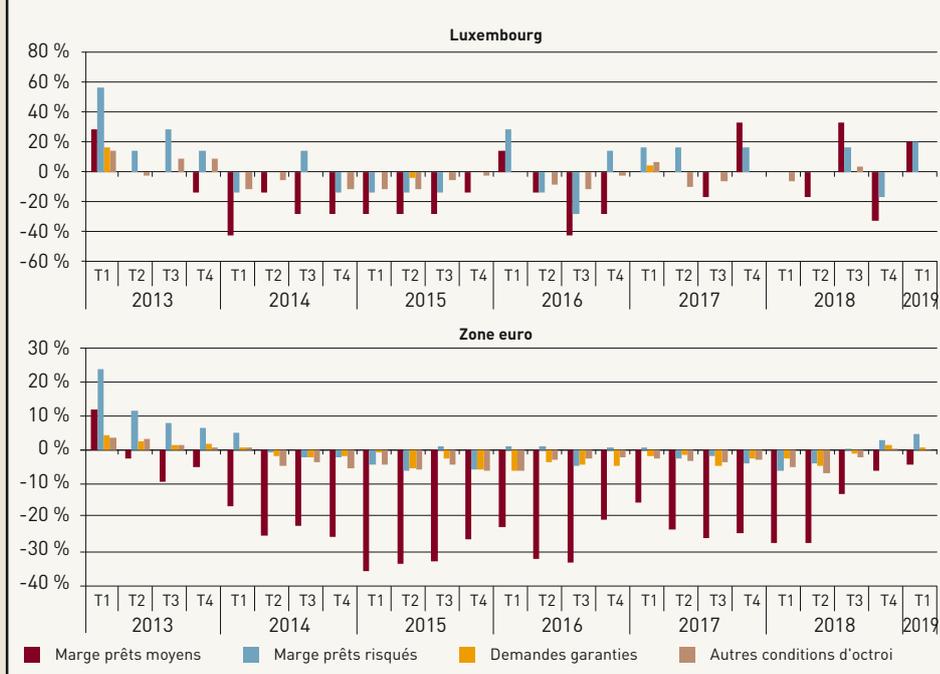
Sources : BCL, BCE.

Note : « Pression concurrentielle » est la moyenne non pondérée des éléments « Concurrence bancaire », « Concurrence non bancaire » et « Concurrence des financements de marché ». « Perception des risques » est la moyenne non pondérée des éléments « Situation et perspectives économiques globales », « Situation et perspectives spécifiques » et « Risques relatifs aux garanties (collatéral) ». « Ressources et contraintes bilan » est la moyenne non pondérée des éléments « Coûts liés aux fonds propres », « Accès au financement de marché » et « Position de liquidité ».

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, les critères d'octroi de crédits aux entreprises sont restés inchangés selon les banques de l'échantillon luxembourgeois (graphique 3.7), aussi bien pour les PME que pour les grandes entreprises. Ces critères d'octroi ont pourtant connu un léger effet de durcissement émanant d'une moindre pression concurrentielle et du coût des fonds propres des banques. Au niveau de la zone euro dans son ensemble, les banques ont déclaré avoir légèrement assoupli leurs critères d'octroi pour les crédits aux entreprises. La pression concurrentielle a été citée comme facteur principal contribuant à cet assouplissement.

Les banques au Luxembourg ont indiqué s'attendre à une stabilité des critères d'octroi de crédits aux entreprises au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2019. Dans la zone euro, les banques anticipent un léger assouplissement de leurs critères d'octroi sur cette période.

Graphique 3.8  
Évolution des conditions d'octroi des crédits accordés aux entreprises (en pourcentages nets)



Sources : BCL, BCE.

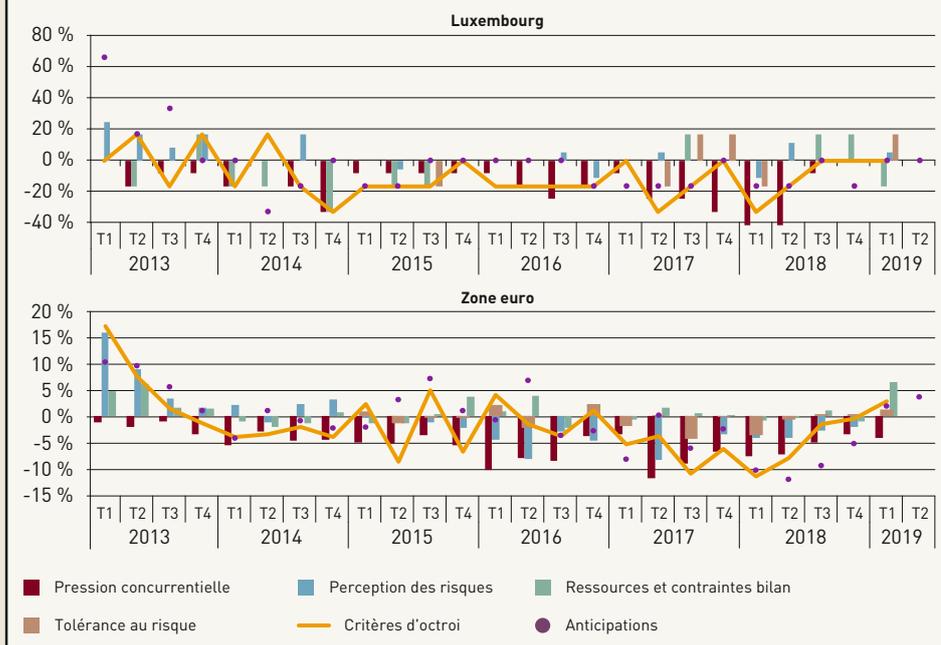
Note : « Autres conditions d'octroi » est la moyenne non pondérée des éléments « Frais autres que les intérêts », « Montant du crédit », « Clauses dans les contrats de crédit » et « Durée ».

32 Les « pourcentages nets » représentent la différence entre, d'une part, la somme des pourcentages des réponses indiquant que les critères ou conditions se sont « sensiblement durcis » et « quelque peu durcis » et, d'autre part, la somme des pourcentages des réponses signalant que les critères se sont « quelque peu assouplis » et « sensiblement assouplis ». Quant aux facteurs affectant les critères d'octroi, les pourcentages nets représentent l'écart entre le pourcentage des réponses rapportant qu'un facteur a contribué à un durcissement et le pourcentage des réponses notant qu'un facteur a contribué à un assouplissement.

Concernant les conditions d'octroi, les banques au Luxembourg ont fait état d'une légère augmentation de leurs marges sur les prêts de risque moyen et sur les prêts plus risqués (graphique 3.8). Au niveau de la zone euro, les banques ont également indiqué une hausse de leurs marges sur les prêts plus risqués, mais ont noté une légère baisse de leurs marges sur les prêts de risque moyen. Les autres conditions d'octroi sont restées globalement inchangées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre au Luxembourg comme dans la zone euro.

Concernant les crédits à l'habitat accordés aux ménages, les banques au Luxembourg ont déclaré que leurs critères d'octroi sont restés inchangés (graphique 3.9). L'effet d'assouplissement résultant d'une augmentation de la concurrence de la part d'autres banques a été neutralisé par l'effet de durcissement induit par la progression du coût des ressources et par une diminution de la tolérance au risque de la part des banques. Au niveau de la zone euro, les banques ont déclaré avoir légèrement durci leurs critères d'octroi. Ce durcissement est principalement attribué à une progression du coût des ressources, tandis qu'une augmentation de la pression concurrentielle a eu un effet d'assouplissement.

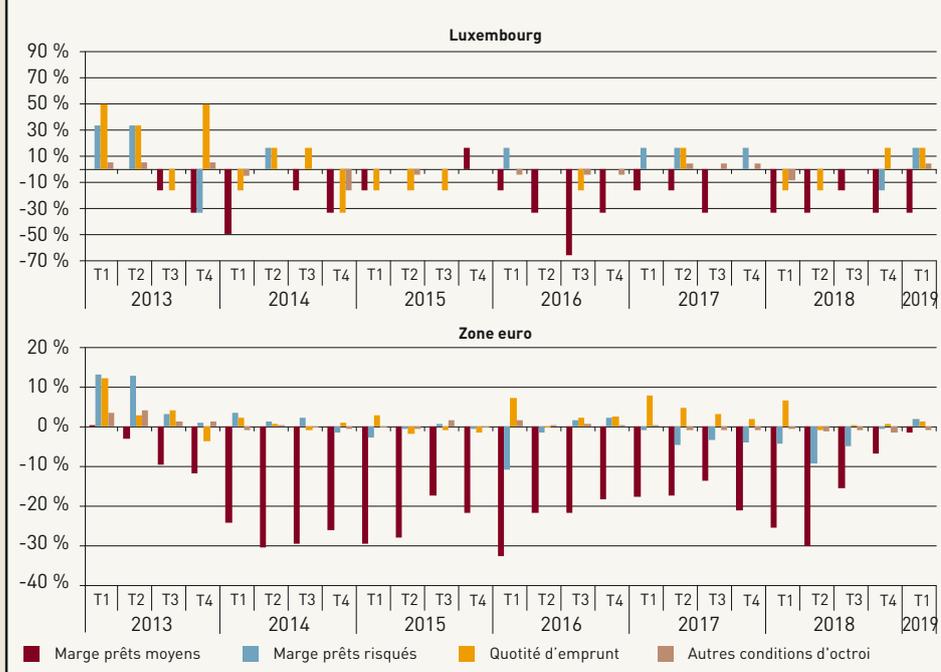
Graphique 3.9  
Évolution des critères d'octroi des crédits à l'habitat accordés aux ménages  
et facteurs ayant contribué à cette évolution  
(en pourcentages nets)



Sources : BCL, BCE.

Note : « Pression concurrentielle » est la moyenne non pondérée des éléments « Concurrence d'autres banques » et « Concurrence d'institutions non bancaires ». « Perception des risques » est la moyenne non pondérée des éléments « Situation et perspectives économiques globales », « Perspectives sur le marché de l'immobilier résidentiel, y compris en matière de prix » et « Solvabilité de l'emprunteur ».

Graphique 3.10  
Évolution des conditions d'octroi des crédits à l'habitat accordés aux ménages  
(en pourcentages nets)



Sources : BCL, BCE.

Note : « Autres conditions d'octroi » est la moyenne non pondérée des éléments « Demandes de garanties », « Autres montants limites des crédits », « Durée » et « Frais autres que les intérêts ».



Les banques au Luxembourg ont déclaré que leurs critères d'octroi pour les crédits à l'habitat devraient rester stables au cours du 2<sup>e</sup> trimestre, tandis qu'au niveau de la zone euro les banques s'attendent à un nouveau durcissement.

En ce qui concerne les conditions d'octroi, les banques au Luxembourg ont déclaré qu'au cours du 1<sup>er</sup> trimestre elles ont réduit leurs marges sur les prêts de risque moyen, mais elles ont également diminué leur quotité d'emprunt (ratio prêt-valeur) et augmenté leurs demandes de garanties. Au niveau de la zone euro, les banques ont légèrement réduit leurs marges sur les prêts de risque moyen et légèrement augmenté leurs marges sur les prêts plus risqués. Globalement, elles n'ont pas modifié leurs autres conditions d'octroi (graphique 3.10).

L'édition d'avril 2019 de cette enquête a également interrogé les banques quant au niveau actuel des critères d'octroi par rapport à leur niveau au 1<sup>er</sup> trimestre 2003 (début de l'enquête) et au 2<sup>e</sup> trimestre 2010 (intensification de la crise des dettes souveraines). Ceci représente un départ par rapport à la formulation classique de la question relative aux critères d'octroi, qui se limite à l'évolution sur les derniers trois mois. Pour les prêts aux entreprises, la plupart des banques de l'échantillon luxembourgeois a affirmé que le niveau de leurs critères d'octroi est similaire à celui appliqué en 2003. Concernant les prêts à l'habitat accordés aux ménages, les banques luxembourgeoises ont signalé que leurs critères d'octroi étaient légèrement plus souples qu'en 2003. Dans les deux cas, la plupart des banques a déclaré que leurs critères d'octroi étaient légèrement plus souples que ceux appliqués au 2<sup>e</sup> trimestre 2010.

Au niveau de la zone euro, les résultats sont assez hétérogènes. Pourtant, la majorité des banques a répondu que leurs critères d'octroi pour ces deux catégories de prêts se trouvaient à des niveaux similaires à ceux appliqués en 2010 et en 2003.

En conclusion, selon les résultats de l'enquête conduite en avril, un resserrement du crédit bancaire au cours des deux premiers trimestres 2019 semble peu probable. Au Luxembourg, les résultats indiquent une stabilité des critères d'octroi pour les crédits aux entreprises ainsi que pour les prêts à l'habitat accordés aux ménages. Au niveau de la zone euro dans son ensemble, les résultats vont dans le sens d'un léger assouplissement pour les crédits appliqués aux entreprises, tandis qu'un léger durcissement commence à prendre forme pour les crédits à l'habitat accordés aux ménages.

### **Les crédits accordés aux autres pays de la zone euro**

Les crédits accordés aux autres pays de la zone euro se sont inscrits en légère hausse en comparaison annuelle, comme illustré dans le tableau 3.7.

La part relative des crédits octroyés aux SNF représente plus de la moitié de l'encours total des crédits alloués aux résidents des autres pays de la zone euro. En effet, les crédits accordés aux entreprises ont affiché une hausse de 1,70 milliard d'euros en comparaison annuelle, portant ainsi l'encours à 45,78 milliards d'euros.

Les crédits aux AIF ont enregistré une baisse de 1,85 milliard d'euros en termes bruts pour atteindre un encours de 13,73 milliards d'euros.

Enfin, la hausse des crédits aux ménages et ISBLM non-résidents a été relativement soutenue (+6,30 %). Si les crédits immobiliers ont très légèrement baissé, les crédits à la consommation ainsi que les autres crédits ont progressé sur la période observée.